

Le compte rendu de la séance du 20 juin.



On dirait que les barbecues se prolongent : il fait chaud, et pas un chat dans le public (NDLR : l'occasion de vous rappeler que les séances du Conseil sont ouvertes à tous, gratuitement. Prochain rendez-vous : le 12 septembre, à 20h15, à l'hôtel de ville d'Ottignies).

Le bourgmestre Jean-Luc Roland communique les premiers résultats de la nouvelle enquête locale de sécurité (NDLR: lire notre article consacré à ce sujet). Le conseiller Cédric Jacquet l'interpelle au sujet des caméras de surveillance : « *où en êtes-vous dans votre réflexion ?* ». Le bourgmestre répond que l'enquête montre que le sentiment d'insécurité a diminué depuis 2011. Dès lors, sont-elles l'outil le mieux adapté ?

Alors qu'il est question de la politique de sécurité dans la transmission des informations communales, le conseiller Philippe Delvaux remarque combien nous sommes imprudents lorsque nous communiquons nos coordonnées à tout va, sur Internet. Il faudrait sensibiliser les habitants - au travers du Bulletin communal, entre autres - pour qu'ils soient conscients du danger que cela peut représenter d'être « répertorié » dans une multitude de fichiers.

Désignation du directeur général

Il est question d'arrêter la procédure qui permettra de désigner le directeur général et son adjoint(e). L'équipe qui fait fonction donnant entière satisfaction, le bourgmestre propose de procéder par promotion (en faisant appel uniquement à des candidats de notre administration).

La minorité recommande le recrutement, pour une question d'éthique, de transparence et d'ouverture. Dans le climat actuel des affaires, il faut pouvoir mettre tous les candidats potentiels en concurrence, pour éviter toute suspicion. « *La fonction de directeur adjoint n'est pas reprise au cadre, il est donc prématuré de procéder à cette désignation* », remarque la conseillère Bénédicte Kaisin. « *C'est seulement après avoir recruté le directeur général qu'on pourra déterminer le profil idéal de l'adjoint.* »

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer estime que la confiance et la gestion des ressources humaines sont des notions aussi importantes que la transparence et l'ouverture.

Le conseiller Jacques Otlet répond que le recrutement n'exclut pas que le personnel déjà en fonction puisse poser sa candidature. Le conseiller Patrick Piret-Gérard évoque le risque qu'il soit un jour reproché au Conseil de ne pas avoir donné à la Ville des fonctionnaires qui ont fait preuve de leurs compétences. « *A titre personnel, ça me dérange. Il y a des précédents pour lesquels nous n'avons pas pris ce risque.* »

La conseillère Fatou Coulibaly signale que ce débat a eu lieu - longuement - dans les réunions préparatoires au Conseil. « *La promotion a été proposée car les personnes que cela concerne ont fait leurs preuves. On se félicite de la cohésion au sein de l'équipe qu'il n'a pas été facile de mettre en place.* » Le conseiller Bernard Gastmans dit combien il a été agréablement surpris des commentaires élogieux, répétés, au sujet de notre administration, quand il a visité le salon des mandataires. « *C'est donc que les cadres qui entourent cette administration sont compétents.* »

Le bourgmestre Jean-Luc Roland ajoute que si la fonction de directeur adjoint n'est pas reprise au cadre, le profil est fixé par le décret wallon relatif aux grades légaux.

Majorité et minorité campent sur leurs positions, à l'exception de la conseillère Nancy Schroeders, qui vote « pour » avec les 18 représentants de la majorité. 7 conseillers de la minorité votent contre et 2 s'abstiennent, pour la promotion du directeur général ; 8 votent contre et 1 s'abstient, pour celle de son adjoint(e).

27 logements rue de Spangen

En l'absence de l'échevin de l'Urbanisme, c'est le bourgmestre qui présente l'ouverture de voiries, dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la construction de 27 logements à la rue de Spangen (Mousty).

« Une pétition a été signée par une trentaine de personnes. Elles considèrent que ce projet préserve un des plus beaux domaines du territoire communal mais s'inquiètent au sujet des parkings. Elles estiment que deux emplacements par logement, ce serait un peu juste. C'est conforme aux prescriptions, néanmoins, l'échevin souhaite en demander 5-6 de plus », détaille Jean-Luc Roland.

La conseillère Bénédicte Kaisin parle d'un très beau projet, qui respecte le style architectural du site. Mais il prévoit un dépassement de densité (de 5 logements), par rapport à ce qu'autorise le Schéma de Structure encore en vigueur. *« Cela concerne trois logements dans la maison du bailli et deux appartements sociaux. Il faudra que ceci soit respecté, sans quoi le dépassement de densité ne se justifie pas. »* La conseillère souhaite savoir si la Ville a déjà sollicité l'avis de la Commission des Monuments et Sites. Elle demande à pouvoir disposer rapidement d'une étude de mobilité et regrette qu'il n'y ait plus de bus - depuis 17 ans - dans cette partie de la commune.

Le conseiller Patrick Piret-Gérard s'abstient, vu le nombre de logements. *« Quand on connaît les difficultés rencontrées par le propriétaire précédent pour réaliser ses aménagements, qui n'étaient rien à côté de ceci... »*

Ecole de Blocry, crèche parentale

L'échevine en charge des Bâtiments Annie Galban annonce la rénovation des sanitaires à l'école primaire de Blocry. Le conseiller Dominique Bidoul lui suggère d'étudier la possibilité de connecter le réseau des chasses à l'eau de pluie.

Suite à l'interpellation de Jacques Otlet en avril - il s'inquiétait qu'un subside soit octroyé à la crèche parentale de Louvain-la-Neuve alors que les comptes de celle-ci indiquaient un bénéfice - l'échevine de la Petite Enfance Julie Chantry confirme qu'il y a effectivement un boni de 12.000€ (un montant moins élevé que celui annoncé par le conseiller).

Renseignements pris, il résulte d'une question d'écritures (un prêt repris dans les recettes), une puéricultrice temporairement remplacée par une autre au salaire moins élevé... La crèche a l'intention d'investir le surplus réel (6000€) dans la mise en conformité incendie. *« Il n'y a aucun doute sur le fait que la crèche fait un très bon usage de l'argent qu'on lui verse, dont elle a réellement besoin. »*

24 Heures vélo, entretien des espaces publics

Une petite dizaine d'habitants viennent assister à la fin du Conseil. On reconnaît les membres de la plateforme citoyenne qui a mené campagne contre le projet d'extension de L'esplanade. C'est que la minorité a ajouté un point à l'ordre du jour, pour connaître les suites de la consultation populaire organisée le 11 juin.

Avant cela, le conseiller Cédric Jacquet interroge le bourgmestre au sujet de l'organisation de l'édition 2017 des 24 Heures vélo. « *Elle suit son cours, dans le cadre du niveau 3 de sécurité déterminé par l'OCAM* », explique Jean-Luc Roland. « *Le site où auront lieu les concerts sera protégé par des barrières Heras, avec des contrôles d'accès. Ce qui ne sera pas simple à mettre en oeuvre, vu la configuration des lieux. Au niveau de la menace terroriste, où en sera-t-on en octobre 2017 ? Nul ne peut le dire.* » (NDLR : à ce moment de la soirée, une tentative d'attentat vient d'avoir lieu, à la gare centrale de Bruxelles).

Le conseiller Dominique Bidoul présente une série de photos, pour dénoncer le manque d'entretien de nos voiries et espaces verts : bornes renversées et effondrements de dalles au parking du Cœur de Ville, mauvaises herbes le long de la rue de l'Invasion, du bd de Lauzelle, de la rue de Rodeuhaie et de l'avenue de la Paix, rond-point du Buston envahi de chardons, orties et autres plantes indésirables... Il n'ignore pas la législation zéro phyto mais s'interroge sur la qualité de nos solutions alternatives. Responsable au service Travaux de la commune de Mont-Saint-Guibert, il a participé à plusieurs formations sur le désherbage et n'y a jamais vu ni ouvriers ni mandataires de notre ville. « *Votre éco-conseillère a dressé des PV pour des chardons dans des propriétés privées, elle devrait verbaliser aussi la Ville !* »

L'échevin en charge des Voiries David da Câmara Gomes explique comment les bollards du parking du Cœur de Ville sont systématiquement renversés. Il faudrait un dispositif plus solide, mais la Ville répond aux impositions de la Région, qui préfère que le mobilier urbain se couche plutôt que de voir la tôle se froisser. Il signale que c'est le SPW qui a la responsabilité du bd de Lauzelle et l'UCL, celle de la rue de Rodeuhaie.

L'échevine en charge des Espaces Verts Julie Chantry informe la minorité que les demandes d'ajouts de points formulés de façon vague - ce fut le cas pour la demande du conseiller Bidoul - ne seront plus acceptées. « *Il faut que les services puissent savoir ce dont il s'agit, pour apporter une réponse la plus complète possible.* » Elle détaille la politique « zéro phyto » de la Ville, la nécessité de changer de regard vis-à-vis de la « mauvaise » herbe, l'implication des citoyens (saluée par la Province et la Région), le matériel utilisé (rabots de piste, balayeuses...), le changement de certains revêtements... Elle illustre son propos de photos prises par l'éco-conseillère lors de sa dernière tournée « poubelles ». « *Avez-vous vraiment l'impression que notre ville est sale ?* », interroge-t-elle.

Le bourgmestre Jean-Luc Roland n'accepte pas que le conseiller critique le personnel communal : « *Votre affirmation est totalement fausse. Cela fait des années que la Ville octroie des budgets importants pour la formation du personnel, y compris le personnel ouvrier. Non seulement ils se forment, mais c'est aussi eux qui forment les autres : d'autres communes viennent profiter de notre expérience, notamment pour l'entretien des cimetières.* »

Revenant sur le manque d'entretien du rond-point du Buston, adopté par un riverain, la conseillère Bénédicte Kaisin considère qu'il est inutile de demander aux habitants d'adopter

des espaces verts si les termes de la convention ne sont pas respectés.

L'échevine Julie Chantry répond que l'initiative « J'adopte un espace vert » ne prévoit pas de règles précises, pour laisser une belle marge de créativité aux adoptants. Ces derniers sont contactés chaque année, pour s'assurer qu'ils souhaitent maintenir l'adoption. Si les services observent que les espaces adoptés ne sont pas entretenus, il peut être mis fin à la convention.

Consultation populaire

La minorité veut connaître la suite qui sera donnée à la consultation populaire du 11 juin. Le Collège a-t-il eu des contacts avec le promoteur ? Comment va-t-il procéder pour que les 80% de votes en défaveur de l'extension de L'esplanade soient pris en considération, alors que c'est la Région qui doit délivrer le permis d'urbanisme ? Le conseiller Julien Tigel Pourtois propose que le Schéma de Structure soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil, pour l'adapter aux desiderata exprimés lors de la consultation populaire.

L'échevin de la Participation Michel Beaussart résume les différentes étapes du processus, admet que certaines questions n'étaient pas idéalement rédigées, regrette les retards dans la distribution des convocations, remercie les personnes qui ont pensé à distribuer de l'eau dans les files d'attente. « *Je m'en serais voulu éternellement si quelqu'un avait fait un malaise* », dit-il. C'est que le succès de certains bureaux n'a pas été correctement évalué. On ne s'attendait pas à ce qu'il y ait autant de votants à Ottignies, Limelette et Céroux-Mousty. Mais dans l'ensemble, tout s'est bien passé. Le personnel communal a animé les bureaux avec une gentillesse et une bonhomie qui a séduit les habitants. « *Une sorte de team building pour les équipes !* » Le dépouillement a été rapide, grâce au logiciel conçu par notre service Informatique. « *Je pense que nous devrions aussi interroger les utilisateurs de la gare de Louvain-la-Neuve, pour savoir s'ils souhaitent que les quais soient recouverts ou non.* »

Le bourgmestre Jean-Luc Roland annonce que le Collège a remis les résultats détaillés de la consultation au promoteur, avec ses commentaires. « *Klépierre va réfléchir pendant l'été et revenir en septembre, avec un projet éventuellement modifié. Nous n'avons pas à intervenir dans leur réflexion, c'est leur champ de responsabilité. Ils ont tous les éléments en main, y compris une étude d'incidences quasiment terminée.* »

Le conseiller Cédric Jacquet s'étonne de ce discours « attentiste », alors que le parti Ecolo a communiqué, dans la presse, que l'extension de L'esplanade ne se ferait pas.

Le bourgmestre répond qu'il a toujours été clair dans ce dossier. « *Notre non, c'est sur un avis. Ils en font des choux et des raves, c'est leur responsabilité. Cela dit, j'ai l'impression qu'ils ont entendu le message.* »